

Le 3 avril 2013

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois d'AVRIL de l'an deux mille TREIZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Eric Evans, et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Mme Gaétane Gaudreau
Madame Thérèse McCutcheon
Madame Francine Caron-Markwell
Monsieur Roger Ricard
Monsieur Christian Laporte

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

Le conseiller André Bélanger étant absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

13-04-429

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts proposés.

ADOPTÉ

13-04-430

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 6 mars 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Charbonneau dépose aux élus et à la directrice générale un document présentant la programmation des activités prévue pour 2013 ainsi que les prévisions budgétaires de l'Association des Amis de Fitch Bay.

M. Boucher fait état que les procès-verbaux des deux derniers mois ne sont pas accessibles sur le site internet.

Mme Forand s'interroge à savoir quels sont les services offerts par la municipalité pour le transport des personnes handicapées.

M. Durocher demande aux élus de voir ce qui est possible de faire pour modifier la grandeur minimale des lots sis sur le bord des cours d'eau.

M. Wharry se questionne à savoir si le projet de développement *Memphré sur le Lac* respecte les normes environnementales. Il soumet également au conseil le fait qu'il serait bien de refaire la description de tâches du prochain journalier des travaux publics avant de l'embaucher.

M. Mitchell se questionne à savoir quels sont les plans pour la construction d'un nouveau centre communautaire s'il y a lieu, par rapport à l'agrandissement de la caserne à Fitch Bay.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

6.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu en mars dernier.

6.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de mars 2013 est déposé auprès des membres du Conseil.

13-04-431

6.4 Demande de dérogation mineure pour le 17 Chemin Magoon Point

ATTENDU QUE le propriétaire du 17 chemin Magoon Point a demandé une dérogation mineure afin de démolir un bâtiment accessoire dans la bande riveraine pour agrandir le bâtiment principal avec empiètement de 5m dans la zone de protection de 15m de la bande riveraine;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment et demande que la bande riveraine soit revitalisée avec arbres et arbustes selon la réglementation municipale;

ATTENDU QU'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 15 mars dernier;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à la majorité***

Le conseiller Roger Ricard votant contre la résolution et désire que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal:

Il mentionne ne pas avoir eu assez de temps pour étudier les documents se rattachant à la demande. De plus, il mentionne qu'il s'agit d'un empiètement important dans la zone de protection de la bande riveraine.

QUE le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et accorde la présente demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment et demande que la bande riveraine soit revitalisée avec arbres et arbustes selon la réglementation municipale.

ADOPTÉ

13-04-432

6.5 Renouvellement du contrat de travail de l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement M. Paul Carignan

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le contrat de travail de l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement M. Paul Carignan pour la période du 1er avril au 1er novembre prochain, le tout aux termes et conditions qui y sont inscrites;

ATTENDU QUE les parties déclarent avoir lu et se disent satisfaites des clauses contenues dans ledit contrat;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le Conseil établit les conditions de travail de M. Paul Carignan, inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, jusqu'au 1er novembre 2013, aux conditions prévues dans le contrat de travail annexé à la présente, en **Annexe 1**.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

13-04-433

6.6 Avis de non-renouvellement du lot de grève et en eau profonde faisant partie du lit du lac Memphrémagog à l'intérieur de la Baie Quinn

ATTENDU QUE la Corporation des riverains de la Baie Quinn (ci-après Corporation) avait approché la municipalité il y a quelques années afin que celle-ci lui loue une aire affectée à la pratique d'activités nautiques;

ATTENDU QUE la municipalité avait donc dû consentir un bail avec le gouvernement moyennant le paiement d'un loyer, et une entente ultérieure avait été conclue avec la Corporation pour qu'elle repaie à la municipalité ce même montant;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu à la fin septembre 2012 un avis comme de quoi la Corporation n'était plus intéressée à renouveler l'entente et qu'aucun autre paiement serait effectué à ce titre;

ATTENDU QUE la municipalité ayant conclu le bail avec le gouvernement uniquement pour les besoins de cette Corporation, n'a donc plus aucun intérêt à poursuivre la location en eau profonde;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu***

QUE le Conseil désire mettre fin à l'entente et demande au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (service de la gestion du domaine hydrique public)*, de ne pas renouveler le bail intervenu entre eux et la municipalité en date du 1er mai 1997, bail no 9798-7, concernant la location de lot de grève et en eau profonde faisant partie du lit du lac Memphrémagog à l'intérieur de la Baie Quinn.

QUE le conseil demande à ce que soit retirées toutes bouées et les ancrages existantes servant à les attacher et ainsi s'assurer qu'aucune autre ne soit installée.

QUE le conseil autorise et mandate la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité les documents se rattachant à la résiliation du bail ou du non-renouvellement.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

13-04-434

7.1 Inspection statutaire du barrage du Lac Lovering

ATTENDU QUE l'article 42 du *Règlement sur la sécurité des barrages* prévoit qu'une inspection statutaire doit obligatoirement être effectuée par un ingénieur tous les huit ans pour les barrages de classe D, ce qui est le cas du barrage du lac Lovering;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé deux soumissions pour ce faire, soit une de *LVM* (anciennement Géolab) et l'autre de *Les Consultants S.M. inc.*, et qu'il s'avère que cette dernière est la plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de *Les Consultants S.M. inc.* afin de procéder à l'inspection statutaire du barrage du Lac Lovering, pour un montant total de **4 990 \$** taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 69000 453.

QUE le conseil demande à la firme *Les Consultants S.M. inc.* de contacter la municipalité avant de venir effectuer l'inspection, afin que le responsable du barrage M. Victor Roy et son assistant Jean-Pierre Côté, ainsi que le responsable des infrastructures M. Michel Massé ou l'inspecteur en bâtiment M. Marc Blain, soient présents lors de ladite inspection.

ADOPTÉ

8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

13-04-435

8.1 Approbation des comptes payés et payables –Mars/Avril 2013

*Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu*

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de mars et avril 2013, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 14 811,93 \$
Total des comptes à payer: 74 488,13 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de mars, à savoir :

Salaires des employés : 13 733,05 \$
Salaires des élus : 4 249,99 \$
Membres C.C.U. : 78,34 \$

ADOPTÉ

8.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

8.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

8.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

8.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

13-04-436

8.6 Inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a manifesté son intérêt à assister au congrès de l'ADMQ en juin prochain;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu les 12-13 et 14 juin 2013 à Québec et qu'il en coûte 460 \$ taxes en sus pour l'inscription des membres;

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu*

QUE le conseil accorde la dépense de 460 \$ taxes en sus, pour l'inscription de la directrice générale secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, au congrès de l'ADMQ, 12-13 et 14 juin 2013 à Québec. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement (devra toutefois être deux nuits maximum) et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives.

QUE la directrice générale devra respecter les dispositions du règlement 341-2012 en ce qui concerne les dépenses s'y rattachant.

ADOPTÉ

13-04-437

8.7 Création du comité de sélection pour l'embauche d'un journalier aux travaux publics

ATTENDU le départ prochain de l'adjoint à la voirie et aux infrastructures M. Vincent Langlois;

ATTENDU QUE des démarches sont entamées afin de combler le poste et qu'il est opportun de créer le comité qui sera responsable de la sélection des candidatures;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le Conseil nomme le comité de sélection quant à l'embauche du journalier aux travaux publics et infrastructures, à savoir :

Le maire M. Éric Evans
La conseillère Mme Gaétane Gaudreau
La directrice générale Me Josiane Hudon
Le responsable de la voirie et des infrastructures M. Michel Massé

ADOPTÉ

13-04-438

8.8 Mandat à la directrice générale pour entamer les démarches en vue de l'ouverture d'un poste de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en démarche d'élaboration d'un plan stratégique de développement;

ATTENDU QUE suite à une consultation publique dans le cadre de ce projet en janvier dernier, les citoyens ont manifesté de façon presque unanime le besoin d'embaucher une ressource en loisirs et communautaire;

ATTENDU QUE le conseil, conscient du besoin actuel, désire étudier la possibilité d'offrir ce service aux citoyens afin d'aider à raviver et à soutenir la vie culturelle et communautaire dans la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le Conseil mandate la directrice générale pour entamer des démarches afin d'étudier l'embauche d'un (e) coordonnateur (trice) en loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉ

13-04-439

8.9 Formation de la responsable des finances pour des trucs et astuces module Paie

ATTENDU QUE la responsable des finances Mme Denise Girard souhaiterait suivre une formation web donnée par PG Solutions portant sur les trucs et astuces module paie le 18 avril prochain;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le Conseil accorde la dépense de 125 \$ taxes en sus pour la formation web donnée par PG Solutions portant sur les trucs et astuces module paie le 18 avril prochain, pour la responsable des finances Denise Girard. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

13-04-440

9.1 Séance d'information pour les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout de Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité organise une séance d'information pour les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout de Fitch Bay le 6 avril prochain, ayant pour principaux buts d'expliquer les nouvelles normes de 2017 en rejet de phosphore, la stratégie québécoise de l'économie de l'eau potable et du blocage des stations de pompage par divers produits jetés dans les toilettes;

ATTENDU QUE la municipalité profitera de l'occasion pour distribuer au sort entre les personnes présentes dix troussees d'équipements à faible débit (pompe de douche, aérateurs, etc.) afin de suivre le plan d'action relié à la stratégie d'économie de l'eau potable;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu***

QUE les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout du secteur Fitch Bay sont invités et attendus à la Mairie, le 6 avril prochain à 9h.

QUE le conseil souhaite que le responsable du réseau d'eau potable de la firme Aquatech, M. Robert St-Germain, soit présent lors de cette séance et accorde donc la dépense s'y rattachant.

QUE le conseil accorde la dépense de 170,40 \$ taxes en sus pour l'achat de 10 troussees pour voir à l'économie de l'eau potable, livraison incluse, de la compagnie EcoFitt Solutions. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

13-04-441

9.2 Désignation d'une autorité compétente pour le règlement no 339-2012 concernant la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 339-2012 concernant la gestion des matières résiduelles en décembre dernier;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit à son article 17 que le conseil peut nommer d'autres autorités compétentes que l'inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer l'inspecteur de la voirie à ce titre, surtout pour faire de la prévention;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le conseil désigne le responsable de la voirie et des infrastructures à titre d'autorité compétente pour l'application du règlement 339-2012 sur la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13-04-442

10.1 Adoption des tarifs par sortie du service incendie aux municipalités desservies n'ayant pas d'entente

ATTENDU QUE la municipalité se doit de desservir d'autres municipalités en incendie conformément au schéma de couvertures de risques de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE le conseil encourage vivement la conclusion d'ententes intermunicipales avec ces municipalités, mais qu'entre temps un tarif doit être établi pour couvrir les frais reliés aux services fournis;

ATTENDU QUE le salaire des pompiers étant exclus de la grille, ceux-ci doivent être ajoutés, et ont été calculé selon une moyenne basée sur le salaire de tous les officiers et pompiers incluant les avantages sociaux;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte la grille tarifaire par sortie du service incendie, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, en **Annexe 2**.

QUE le conseil décrète que le salaire des pompiers moyen qui sera chargé lors d'une desserte est fixé à 30\$ de l'heure pour chaque pompier qui se sera déplacé sur les lieux et pour un minimum de 3 heures. Une augmentation annuelle est également prévue pour les années à venir, soit égale à l'indice des prix à la consommation du Canada, à chaque début d'année subséquente à 2013.

QUE ladite grille et le salaire décrit ci-dessus ne soient utilisés uniquement que pour les municipalités qui n'ont pas d'entente avec le Canton de Stanstead et qui sont desservies par notre service incendie.

QUE le salaire des pompiers mentionné ci-haut a pour unique but de simplifier le calcul de la somme à être chargée et ne modifie en rien les salaires déjà établis.

ADOPTÉ

13-04-443

10.2 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «*Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...*»

Art. 34 : «*Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.*»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉ

13-04-444

10.3 Mandat pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités doivent de préférence élaborer un plan de sécurité civile détaillé en cas de sinistre majeur, tels une épidémie, pandémie, tempête climatique, inondation, incendie de forêt, etc;

ATTENDU QUE le plan décrit les mesures de prévention et de secours à être prises afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de service clef en main, soit une de Prudent Groupe conseil au montant de 12 838 \$ et une seconde de M. Raymond Gagné, expert en sécurité civile au montant de 11 700 \$;

ATTENDU QU'un budget non utilisé de plus de 5 000 \$ avait été mis à ce titre depuis 2008 et qu'un budget de 10 000\$ est prévu cette année;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le Conseil accepte l'offre de service de M. Raymond Gagné, chargé de projet à la planification en sécurité civile, pour effectuer le plan municipal de sécurité civile pour le Canton de Stanstead, pour un montant de 11 700 \$ taxes en sus, le tout conformément à l'offre de service soumise le 7 mars 2013.

QU'un montant de 10 000 \$ est approprié à même le budget no 02 23000 429, et la balance à même le surplus libre.

ADOPTÉ

13-04-445

10.4 Formation web portant le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la S.Q.

ATTENDU QU'une formation web offerte par le *Fédération Québécoise des Municipalités* (ci-après FQM) aura lieu le 15 mai prochain au coût de 85 \$, portant sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la conseillère Thérèse McCutcheon souhaiterait y participer;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le Conseil accorde la dépense de 85 \$ taxes en sus pour que la conseillère Thérèse McCutcheon assiste à la formation web donnée par la FQM le 15 mai prochain, formation portant sur la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration/Conseil.

ADOPTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

13-04-446

11.1 Renouvellement des responsables des rampes de mise-à-l'eau à Georgeville et Fitch Bay

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de son adjointe avaient passé des candidat(e)s en entrevue l'an dernier afin de combler les deux postes vacants à titre de responsables des rampes de mise-à-l'eau sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil, suite à leurs recommandations, avait embauché Mme Maryse Lévesque et M. Cliff Dean Hutchison et avait renouvelé l'embauche de M. Gaétan Lessard pour le poste temps plein temporaire pour la rampe de mise-à-l'eau de Fitch Bay et de M. André Cloutier à titre de remplaçant;

ATTENDU QUE tous et toutes ont manifesté leur intérêt à revenir cette année et que la municipalité est satisfaite de leur travail et désire les réembaucher pour la prochaine saison;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu***

QUE le Conseil réembauche Mme Maryse Lévesque à titre de responsable des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2013, selon les conditions établies dans le contrat joint à la présente en **Annexe 3**.

QUE le Conseil réembauche M. Cliff Dean Hutchison à titre de responsable des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2013, selon les conditions établies dans le contrat joint à la présente en **Annexe 4**.

QUE le conseil réembauche M. Gaétan Lessard pour le poste temporaire à temps plein pour la rampe de mise-à-l'eau de Fitch Bay, saison 2013, selon les conditions établies dans le contrat joint à la présente en **Annexe 5**.

QUE le conseil réembauche M. André Cloutier à titre de remplaçant pour les rampes de mise-à-l'eau de Fitch Bay et Georgeville, saison 2013, selon les conditions établies dans le contrat joint à la présente en **Annexe 6**.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

13-04-447

11.2 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité Canton de Stanstead ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Frédéric Desautels, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert, Vincent Hévey, Frédéric Poulin et Charles Donahue sont embauchés pour la saison 2013 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - Pour les lacs Memphrémagog et Lovering
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - Pour le lac Memphrémagog :
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE les patrouilleurs nautiques, Frédérick Desautels, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert, Vincent Hévey, Frédéric Poulin et Charles Donahue, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2013.

ADOPTÉ

13-04-448

11.3 Nomination des personnes chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir par résolution du conseil municipal les personnes qui seront chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay, le tout en vertu de l'article 32 du règlement no 298-2007 sur l'utilisation du Quai de Georgeville ainsi que de l'article 2 paragraphe h) du règlement no 227-2002 concernant les nuisances contre l'infestation des moules zébrées;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Mme Maryse Lévesque, M. Cliff Dean Hutchison, M. Gaétan Lessard ainsi que M. André Cloutier à titre de personnes chargées de l'application des règlements no 298-2007 et ses amendements sur l'utilisation du Quai de Georgeville et no 227-2002 ainsi que ses amendements, concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées pour la rampe de mise-à-l'eau de Fitch Bay, au parc Forand.

ADOPTÉ

13-04-449

11.4 Précision quant aux tarifs des non-résidents pour les rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2013

ATTENDU QUE la municipalité a établi lors de l'assemblée régulière du mois de février dernier, le tarif saisonnier pour son poste de lavage au parc Forand dans le secteur Fitch Bay, à 375 \$ pour les non-résidents seulement, ce qui comprend le lavage, la mise-à-l'eau ainsi que le stationnement, tel qu'il appert de la résolution no 13-02-410 et selon la grille fournie par la MRC;

ATTENDU QUE ladite grille ne contient pas l'informations quant aux tarifs pour les lavages, les mises-à-l'eau et les vignettes seulement;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu à la majorité***

La conseillère Thérèse McCutcheon votant contre la résolution pour les mêmes raisons que lors de l'adoption de la résolution no 13-02-410.

QUE le conseil établit et ajoute les tarifs suivants pour la saison 2013, pour les non-résidents seulement (le stationnement est inclut pour le lavage et la mise-à-l'eau):

- Vignette seulement: 50 \$;
- Lavage seulement: 15 \$;
- Mise à l'eau seulement: 15 \$.

QUE les tarifs ci-dessus mentionnés soient ajoutés à la grille tarifaire ajoutée en Annexe au procès-verbal du mois de février dernier.

ADOPTÉ

13-04-450

11.5 Diverses demandes de don

ATTENDU QUE le comité administration s'est penché sur les différentes demandes de dons et a soumis au conseil ses recommandations à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu***

QUE le Conseil suit les recommandations du comité et accorde les montants suivants aux organismes ci-dessous décrits pour l'année 2013;

Fondation de l'hôpital Memphrémagog	2 000 \$
Memphrémagog Conservation Inc.	2 000 \$
Société de conservation du Lac Lovering	1 000 \$
Red and White Education (Aréna Pat Burns)	2 000 \$
Société d'Agriculture du Comté de Stanstead	65 \$
Parc Weir	1 500 \$
Société historique de Stanstead	1 000 \$
Princess Elizabeth School	250 \$
Sentiers Massawippi	500 \$
La Bibliothèque et Salle d'opéra Haskell:	1 500 \$

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

13-04-451

11.6 Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des Équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)

ATTENDU QUE l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

ATTENDU QUE le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

ATTENDU QUE la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

ATTENDU QUE les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

ATTENDU les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et

plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

Il est proposé par Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu

QUE la municipalité manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier.

QUE la municipalité appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.).

QUE la municipalité demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales.

QUE la municipalité transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

ADOPTÉ

13-04-452

11.7 Demande d'appui de la Société historique de Stanstead

ATTENDU QUE la *Société historique de Stanstead* désire faire une demande de subvention auprès du Programme du Pacte rural de la MRC Memphrémagog pour reconstruire et agrandir l'ancien solarium du Musée Colby Curtis;

ATTENDU QUE le projet a pour but d'améliorer l'état de la propriété et ainsi se doter d'un nouvel espace convenant principalement à l'accueil de groupes pour ses conférences, animations et ateliers, mais également pour loger en permanence son Salon de Thé et s'assurer d'un achalandage plus constant de visiteurs et autres clientèles;

ATTENDU QUE l'apport demandé servira à couvrir les coûts d'acquisition du mobilier et des équipements spécialisés, ainsi qu'à embaucher le personnel nécessaire à l'organisation et à l'animation de la première saison du Salon de Thé (incluant les autres activités publiques énumérées ci-dessus) ainsi que pour le service aux usagers du Salon durant cette première année de rodage;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu

QUE la municipalité du Canton de Stanstead appuie le projet mentionné ci-dessus de la *Société historique de Stanstead*.

QUE la municipalité du Canton de Stanstead appuie la demande de subvention de la *Société historique de Stanstead* présenté à la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Programme du Pacte rural* quant à ce projet.

ADOPTÉ

13-04-453

11.8 Demande d'appui l'Association des Artistes Georgeville-Fitch Bay - volet I et II

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de l'Association des Artistes Georgeville-Fitch Bay une demande d'appui moral et financier pour la demande de subvention auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du volet I du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC Memphrémagog* pour un montant de 2 100 \$, ainsi que pour le volet II du *Programme d'aide financière aux activités culturelles structurantes*;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'exposition de quarante-quatre artistes de diverses œuvres dans quatre lieux patrimoniaux (Festival des arts de Georgeville et Fitch Bay) ainsi qu'en la présentation d'un concert par les artistes locaux le 19 juillet prochain à l'Église St-Ephrem à Fitch Bay;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead appuie le projet de l'Association des Artistes Georgeville-Fitch Bay présenté à la MRC Memphrémagog dans le cadre du volet I du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC Memphrémagog*

QUE la municipalité du Canton de Stanstead appuie le projet de l'Association des Artistes Georgeville-Fitch Bay présenté à la MRC Memphrémagog dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière aux activités culturelles structurante*.

QUE le conseil accorde une aide financière d'un montant de 1 500 \$ en appui audit projet en ajoutant un montant de 600 \$, ce dernier montant représentant la somme recueillie pour la location de la salle lors du Festival des Arts et servira à l'organisation du concert conjointement avec les amis de Fitch Bay. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70230 996.

ADOPTÉ

13-04-454

11.09 Mois de la Jonquille

ATTENDU QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

ATTENDU QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

ATTENDU QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le conseil décrète le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

13-04-455

11.10 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie et qu'il en coûte 100 \$ pour y adhérer jusqu'au 31 mars 2014, compte tenu que notre population compte légèrement au dessus de 1 001 habitants;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 100 \$ pour adhérer au Conseil sport loisir de l'Estrie, jusqu'au 31 mars 2014. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70150 341.

QUE le conseil nomme les conseillers Francine Caron-Markwell et Roger Ricard afin de représenter la municipalité lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu en mai prochain.

ADOPTÉ

12. VARIA

Un citoyen s'informe quant aux revenus et dépenses engendrés par le service des rampes de mise-à-l'eau.

M. Mitchell s'informe quant à la Ressourcerie des Frontières, à savoir s'ils se déplacent également pour des petits objets et s'il y a un point de dépôt. De plus, il se questionne quant au coin Taplan et Fitch Bay, si d'autres solutions ont été envisagées. Il affirme qu'un comité formé d'élus et de citoyens pourrait être formé.

M. Boucher se questionne à savoir à quand sera prévue la prochaine consultation publique pour le plan de développement.

La conseillère Thérèse McCutcheon désire rappeler aux citoyens la séance d'informations adressée aux utilisateurs du réseau d'eau potable et d'égout de Fitch Bay, qui aura lieu ce samedi, le 6 avril à 9h à la Mairie.

13-04-456

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller *Roger Ricard*, il est 20h43.

Eric Evans, Maire

**Me Josiane Hudon, Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Stanstead, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants aux différents postes

budgétaires concernés pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées au cours de l'assemblée du 3 avril 2013:

13-04-432	13-04-434	13-04-435	13-04-436
13-04-439	13-04-440	13-04-444	13-04-445
13-04-446	13-04-450	13-04-453	13-04-455

Signé en ce 10 avril 2013

Me Josiane Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière